

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-89 Déplacement d'élus à Ruddington (Royaume-Uni) et Ballyshannon (Irlande) dans le cadre des relations de jumelage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2123-18 ;

Vu les conventions de jumelage liant la commune de [Nom de la commune] aux villes de Ruddington et Ballyshannon ;

Considérant l'invitation officielle des municipalités de Ruddington et Ballyshannon à l'occasion des rencontres annuelles de jumelage ;

Considérant l'intérêt de renforcer les liens de coopération internationale, notamment dans les domaines de la culture, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement durable ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15.10.2025

ID : 062-216203869-20251009-2025_89-DE

SLO

Considérant la nécessité d'autoriser le déplacement des élu·e·s dans le cadre d'un mandat spécial et de prévoir la prise en charge des frais afférents ;

Le Conseil Municipal,

Autorise le déplacement d'une délégation composée de 4 élu·e·s, et 3 conjoint(e)s dont Madame la Maire, à Ruddington (Royaume-Uni) du 21 octobre 2025 au 24 octobre 2025, et à Ballyshannon (Irlande) du 24 octobre 2025 au 28 octobre 2025, dans le cadre des relations de jumelage.

Confère un mandat spécial aux élu·e·s désigné·e·s pour représenter officiellement la commune lors des cérémonies et réunions organisées par les municipalités partenaires.

Approuve la prise en charge des frais de transport, d'hébergement, de restauration et autres dépenses liées à ce déplacement, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Charge Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation de ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,


Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
14 oct. 2025

Nathalie LEROY



Annexe :

Barèmes applicables au mandat spécial

Les frais peuvent être remboursés **forfaitairement** ou **au réel**, selon ce que prévoit la délibération. Voici les plafonds généralement utilisés :

Hébergement

- **France métropolitaine** : environ **70 à 120 € par nuit**, selon la ville
- **Étranger (ex. Royaume-Uni, Irlande)** : jusqu'à **150 € par nuit**, selon les conditions locales

Repas

- **Indemnité forfaitaire** : environ **17,50 € par repas** (déjeuner ou dîner)
- **Plafond journalier** : environ **35 €**

Transport

- **Frais kilométriques** : selon le barème fiscal en vigueur (ex. 0,32 € à 0,60 €/km selon la puissance du véhicule)
- **Billets de train ou avion** : remboursés sur justificatif, en classe économique ou équivalent

Indemnité journalière globale

- Le **plafond total** est aligné sur les **indemnités journalières des fonctionnaires de l'État**, soit environ **100 à 150 € par jour** selon le pays et les conditions de mission.